



**TRIBUNAL
ADMINISTRATIF**
du Québec

PAR COURRIEL
[REDACTED]

Québec, le 23 janvier 2019

[REDACTED]

Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 0801-01-2018-2019-518 (demande complémentaire)

Madame,

Par la présente, nous accusons réception de votre demande complémentaire reçue le 17 janvier dernier, laquelle vise à obtenir du Tribunal administratif du Québec le plan parcellaire et l'avis d'expropriation concernant les Propriétés Immobilières SDLP Limitée.

Comme convenu lors d'une conversation téléphonique, vous trouverez en pièce jointe seulement la copie de l'avis d'expropriation, lequel peut vous être communiqué en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), le plan parcellaire n'étant pas nécessaire.

Espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Julie Baril

Directrice des affaires juridiques

Responsable de l'accès aux documents des organismes publics
et de la protection des renseignements personnels

p. j. Avis d'expropriation